

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO₃/HF
- **FDS n°:** CH7518
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels
- **Étape du cycle de vie**
IS Utilisation sur sites industriels
F Formulation ou remballage
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CARLO ERBA REAGENTS
Chaussée du Vexin
Parc d'Affaires des Portes - BP616
27106 VAL DE REUIL Cedex
Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00
Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20
- **Contact:**
Q.A / Normative
email: MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgium - Tel : 32 070/245 245
EU Tel : 112
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS06 tête de mort sur deux tibias



GHS08 danger pour la santé



Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF**· Pictogrammes de danger**

GHS06 GHS08

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

nitrate de beryllium

Acide fluorhydrique

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisations selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Réserve aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges****Description:** Mélange composé des substances indiquées ci-après:

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 7697-37-2 EINECS: 231-714-2 Numéro index: 007-004-00-1 Reg.nr.: 01-2119487297-23	Acide nitrique Ox. Liq. 2, H272; Acute Tox. 1, H330; Met. Corr. I, H290; Skin Corr. 1A, H314, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 2; H272: C ≥ 99 % Ox. Liq. 3; H272: 70 % ≤ C < 99 % Met. Corr. I; H290: C ≥ 5 %	≥1-<2,5%
CAS: 13597-99-4 EINECS: 237-062-5 Numéro index: 004-002-00-2	nitrate de beryllium Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; Carc. 1B, H350i; STOT RE 1, H372; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥1-<2,5%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8 Numéro index: 009-002-00-6 RTECS: MW 7875000 Reg.nr.: 01-2119458860-33	Acide fluorhydrique Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1A, H314	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir ôté les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Faire respirer de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 3)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Equipement spécial de sécurité:
Dans des endroits renfermés porter un appareil respiratoire autonome.
Ne pas inhale les gaz de combustion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.
Veiller à une aération suffisante.
- **Renseignements généraux:** Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.).
Assurer une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
- **Prévention des incendies et des explosions:**
Le produit n'est pas inflammable.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir une cuve au sol sans écoulement.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7697-37-2 Acide nitrique

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2,6 mg/m ³ , 1 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2,6 mg/m ³ , 1 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2,6 mg/m ³ , 1 ppm

CAS: 13597-99-4 nitrate de beryllium

VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,002 mg/m ³ en Be; C1B
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,0002 (0,0006)* mg/m ³ dermal/respiratory sensitisation; *until 11/7/26
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 0,01 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,00005 mg/m ³ C, D; en Be

CAS: 7664-39-3 Acide fluorhydrique

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm M;

· DNEL

CAS: 7697-37-2 Acide nitrique

Inhalation	DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus)	2,6 mg/m ³
	DNEL (travailleurs-effets chroniques)	2,6 mg/m ³

CAS: 7664-39-3 Acide fluorhydrique

Inhalation	DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus)	2,5 mg/m ³
	DNEL (workers-local acute effects)	2,5 mg/m ³
	DNEL (travailleurs-effets chroniques)	0,0015 mg/m ³
	DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques)	1,5 mg/m ³

· PNEC

CAS: 7664-39-3 Acide fluorhydrique

PNEC (eau douce)	0,9 mg/l
PNEC (eau de mer)	0,9 mg/l
PNEC (STP)	51 mg/l
PNEC (sol)	11 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Douche de sécurité et bain d'oeil. Mécanisme d'évacuation nécessaire.

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 5)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Ne pas inhaller la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

- Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

- Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_nitriles_CarloErba.pdf

https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_latex_classic_CarloErba.pdf

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

- Mesures de gestion des risques Respecter une bonne hygiène industrielle.

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Masse molaire	Liquide
- État physique	Selon désignation produit
- Couleur:	Caractéristique
- Odeur:	Non déterminé.
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
- Inflammabilité	Non déterminé.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.
- Inférieure:	Non déterminé.
- Supérieure:	Non déterminé.
- Point d'éclair	Non applicable.
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- Viscosité:	Non déterminé.
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- Dynamique:	Non déterminé.
- Solubilité	Entièrement miscible
- l'eau:	Non déterminé.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	Non déterminé.
- Pression de vapeur (2):	
- Densité et/ou densité relative	Non déterminée.
- Densité:	Non déterminé.
- Densité relative:	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Test de séparation des solvants:	
- Teneur en substances solides:	1,5 %
- Changement d'état	
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 7)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition plus dangereux que le produit lui-même.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.

- **Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	871 mg/kg
Dermique	LD50	1.000 mg/kg
Inhalation	LC50/4 h	25,3 mg/L

CAS: 7697-37-2 Acide nitrique

Inhalation	LC50/4 h	2,65 mg/L (rat)
------------	----------	-----------------

CAS: 13597-99-4 nitrate de beryllium

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
Inhalation	LC50/4 h	0,05 ppm (ATE)

CAS: 7664-39-3 Acide fluorhydrique

Oral	LD50	5 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	5 mg/kg (ATE)
Inhalation	LC50/4 h	100 ppm (ATE)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peut être mortel par contact avec la peau.

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Classé: ayant un effet d'irritation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Ingestion:**

Peut être mortel en cas d'ingestion.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO₃/HF

(suite de la page 8)

Nocif en cas d'ingestion.**- Inhalation:**

L'inhalation peut entraîner des spasmes, des inflammations et des oedèmes du larynx et des bronches, des pneumonites chimiques et des oedèmes pulmonaires.

Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.**- Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Peut provoquer le cancer par inhalation.**- Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité subaiguë à chronique: Peut présenter des effets cumulatifs en cas d'assimilation répétée.**- 11.2 Informations sur les autres dangers****- Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Procédé:****- Informations écologiques:** Non disponible.**- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.**- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes**- Autres indications écologiques:****- Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (WGK allemands) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**- Recommandation:**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration. Se conformer au réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 9)

· Code déchet:

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernière version valable.

· Catalogue européen des déchets

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP7	Cancérogène

· Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR/RID, IMDG, IATA

UN2922

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR/RID

2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
 (ACIDE NITRIQUE, FLUORURE D'HYDROGÈNE)
 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID,
 HYDROGEN FLUORIDE)
 Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (NITRIC ACID,
 HYDROGEN FLUORIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR/RID

· Classe
· Étiquette

8 (CTI) Matières corrosives.
 8+6.1

· IMDG

· Class

8 Matières corrosives.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

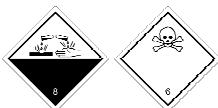
Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 10)

· Label

8/6.1

· IATA**· Class**

8 Matières corrosives.

· Label

8 (6.1)

· 14.4 Groupe d'emballage

III

· ADR/RID, IMDG, IATA**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 86**· No EMS:**

F-A,S-B

· Segregation groups

Acids

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:**· ADR/RID**

5L

· Quantités limitées (LQ)

Code: E1

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

· Catégorie de transport

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Code de restriction en tunnels

3

E

· IMDG

5L

· Limited quantities (LQ)

Code: E1

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(ACIDE NITRIQUE, FLUORURE D'HYDROGÈNE), 8
(6.1), III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO₃/HF

(suite de la page 11)

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction 0,00 %

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- Service établissant la fiche technique: E.S. & Q.A.

- Références bibliographiques

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

- Date de la version précédente: 03.11.2020

- Numéro de la version précédente: 5

- Acronymes et abréviations:

RCR : Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 18.04.2021

Nom du produit: Beryllium Be - 1 g/l in diluted HNO3/HF

(suite de la page 12)

*LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2**Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

. Sources.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR, IMDG, IATA

* Données modifiées par rapport à la version précédente .

FR